Plus de temps pour l'essentiel...

Maîtrisez vos documents avant qu'ils ne vous maîtrisent







1. La gestion des documents, c'est quoi ?

C'est une méthode qui permet de maîtriser les documents papier et électroniques que vous produisez et recevez dans l'exercice de votre travail quotidien.



2. Comment?

La gestion des documents repose sur un **référentiel de classement et de gestion**, qui indique :

- comment organiser vos dossiers selon un numéro de classement,
- combien de temps conserver les dossiers clos et
- qu'en faire une fois le délai de conservation échu (les éliminer ou les verser aux Archives de l'Etat du Valais).

3. Pour qui ?

Chacun de vous a la responsabilité de gérer d'une manière ordonnée les documents produits ou reçus dans le cadre de ses activités.



4. Pourquoi ?

Avec une gestion ordonnée de vos documents, votre travail est plus facile, plus rapide, plus efficace et plus transparent.

5. Pour vous y mettre tout de suite

Contactez le responsable de la gestion des documents et des archives de votre unité ou alors directement votre archiviste contact au

Tél. 027 606 46 00 www.vs.ch/aev sc-ac-recordsmanagement@admin.vs.ch



Impressum

Réalisation : Archives de l'Etat du Valais

Graphisme: Angelika Gamper, Service de la culture

Illustrations: François Maret

Impression: Service cantonal de l'informatique, 2014

© 2014, Canton du Valais, DSSC, Service de la culture, Archives de l'Etat du Valais

Tous droits réservés